

## Rapport de la Commission des Affaires Régionales et Intercommunales (CARI)

---

Période 1er juillet 2014 au 30 juin 2015

Liste des membres actuels:

M. F. BONGARD  
Mme E. CAREY  
M. L. CORDEY  
M. P. DIESBACH  
M. J. DUTRUIT,  
M. M. EHRLICH  
M. L. KARDUM  
M. F. KHOSROV  
Mme V. KUONEN  
Mme L. LIO  
M. Y. NOUR  
M. C. PIGUET  
Mme E. REITH  
Mme C. RENAUDIN  
M. P.-L. ROCHAT  
M. E. ROY  
M. D. SIMOS  
Mme C. SOERENSEN  
Mme L. VASSEROT

Durant cette année 2014-2015, la Municipalité a convoqué la CARI à quatre reprises: en février, en avril en mai et juin pour traiter différents préavis et informer sur des projets en cours et à venir. Nous avons travaillé de manière efficace dans une ambiance chaleureuse.

- 2 février 2015. Séance d'information de la Municipalité qui fait le point de la situation sur l'avancement du BHNS (bus à haut niveau de service) Lutry-Pully-Lausanne. Le projet est plus avancé aux extrémités (Lutry-Paudex) que sur sa partie centrale (Lausanne ou même Pully). La place de la Clergère a fait l'objet de plusieurs études à ce jour. L'exposé présenté était de grande qualité. Entre autres, les problèmes suivants ont été discutés: la traversée des chaussées en surface, la suppression de certains feux à piétons et l'agrandissement du chantier depuis la Damataire jusqu'au Tirage etc. Les commissaires respectifs peuvent donner des renseignements complémentaires aux séances de groupes par exemple.  
Lors de cette séance, le projet: Aménagement hydroélectrique sur la Paudèze (mené en collaboration entre les communes de Pully - Belmont - Paudex) a également été présenté - les différents exposés (M. Alexandre Machu et M. Thierry Lassueur) étaient remarquables.
- 1er mai 2015. Convention d'Entente scolaire intercommunale de Pully - Paudex – Belmont-sur-Lausanne.  
La CARI s'est réunie le 21 avril pour se prononcer sur ce projet. Le rapport devait être remis à la Municipalité jusqu'au 1<sup>er</sup> mai 2015.

La Commission recommande, à l'unanimité, d'accepter cette convention intercommunale. Elle se rallie aux propositions de modifications présentées dans le rapport de la Commission

consultative des affaires régionales (CCAR) de Belmont, notamment en complétant l'**article 27, «Dénonciation»**, dans le cas où une commune désire quitter l'entente, plus particulièrement en raison d'aspects financiers, comme cela est prévu dans d'autres conventions intercommunales, à savoir:

*«En cas de retrait, les communes ne pourront en principe pas prétendre à une indemnité financière. Par contre, sauf accord contraire avec les communes demeurant membres, elles resteront solidairement responsables des investissements engagés.»*

J'ajoute que la commission compétente de la commune de Paudex a, de son côté, également accepté ladite convention avec les modifications proposées par la CCAR.

- 27 mai 2015. Préavis 8-2015, Participation aux charges d'exploitation du nouveau Centre sportif de Malley.

La Commission a présenté le 27 mai, lors de la séance du conseil communal, le rapport relatif au préavis.

Il faut relever le caractère intercommunal du projet qui est d'une grande importance pour le développement futur de notre région et une magnifique opportunité. L'union des communes de Lausanne-Région.... La participation annuelle de notre Commune aux charges d'exploitation avec un montant de 196 000 francs par année de 2019 à 2021 avec la nouvelle patinoire et de 309 000 francs dès 2022 avec la nouvelle piscine n'est pas négligeable mais nous en profiterons aussi, d'autant plus avec le nouveau développement des transports publics qui raccourcira beaucoup le temps du trajet. Je vous rappelle que la CARI a accepté les conclusions du préavis par 9 voix contre 0 et 1 abstention.

- 24 juin 2015 **Préavis 15-2015: Convention portant entente intercommunale en matière scolaire pour les Etablissements primaires et secondaires de Pully - Paudex et Belmont-sur-Lausanne**

Dans un premier temps et conformément à l'article 110 de la Loi sur les communes, la CARI s'était réunie le 21 avril pour examiner l'avant-projet de texte de la convention portant entente intercommunale en matière scolaire pour les Etablissements primaires et secondaires de Pully - Paudex et Belmont-sur-Lausanne. Bref rappel relative à la séance du 21 avril 2015.

La Commission devait rendre son rapport à la Municipalité pour le 1er mai 2015 afin que les Municipalités des trois communes puissent prendre connaissance des diverses propositions et modifications apportées à ladite convention et ensuite établir le préavis 15 - 2015.

Etant donné que toutes les trois Communes acceptaient les modifications proposées, elles ont pu établir le préavis 15 - 2015 qui vous est soumis ce soir. Je tiens à préciser que celui-ci ne peut plus être amendé, uniquement accepté ou refusé.

Je relève seulement un des points discutés lors de notre séance du 8 juin, il s'agit de l'article neuf de la convention. Celui-ci, qui suscitait une vive interrogation a trouvé une réponse satisfaisante. En effet, le Bureau de l'Entente sera constitué de 3 personnes, membres de la Municipalité de chaque commune de Pully, Paudex, Belmont. Force est de constater que cet article tel que rédigé actuellement permet au Président, et dans tous les cas, de prendre la décision personnellement puisque sa voix est prépondérante.

Cette rédaction de l'article 9 ne reflète donc pas l'idée initiale voulue de prendre les décisions à l'unanimité des membres du Bureau et provient en fait d'une confusion avec la précédente Convention et avec le modèle-type cantonal qui ont servi de base pour la rédaction de la Convention et qui prévoient la possibilité de Convention à 4 membres et plus. D'entente avec les deux partenaires, Belmont et Paudex, il a été donc décidé de maintenir la phrase:

"Les décisions sont valablement prises à l'unanimité des voix exprimées" et de supprimer la phrase qui a soulevé la discussion qui était: "En cas d'opposition, la voix du président est prépondérante". L'erreur était donc rédactionnelle et la rectification n'apporte pas un changement essentiel de la Convention.

La CARI a approuvé cet objet par 7 voix contre 1.

Après approbation par le Conseil communal, ladite convention sera signée par les Municipalités et secrétaires-Municipaux des trois Communes le 1er juillet 2015. Elle sera mise en application par le Conseil d'Etat.

- 24 juin 2015 **Préavis 16–2015 portant sur le Règlement du conseil d'établissement des établissements scolaires primaire et secondaire de Pully, Paudex et Belmont-sur-Lausanne.**

Ce règlement est également issu d'un cadre imposé par le Canton. Mais le souci est d'assurer la cohésion du système, précisément à l'échelon du canton. Ce dernier donne par ailleurs aux communes la possibilité de débattre quelquefois de problèmes qui sont de sa propre compétence.

Le directeur des écoles de Pully, M. Fague, indique qu'en fait le conseil d'établissement doit être considéré comme une plateforme d'échanges. Il souligne en outre qu'il n'existe qu'un seul conseil d'établissement pour le primaire et le secondaire, ce qui permet une vue d'ensemble. Il ne faut pas établir de comparaison avec les anciennes commissions scolaires, néanmoins, le corps enseignant et les parents sont représentés. Lorsqu'il était à Payerne, de nombreuses séances ont été organisées pour expliquer aux parents en quoi consistait ce conseil d'établissement. Un des projets concrets fut celui de la sécurité durant le trajet d'école. Les parents peuvent par ailleurs soumettre une thématique à traiter.

Le « Règlement du conseil d'établissement des établissements scolaires primaire et secondaire de Pully, Paudex et Belmont est approuvé par 7 voix contre 0 et 1 abstention.

- Conclusions.

Je tiens à relever l'excellente qualité du climat de travail qui a régné lors de toutes les séances de la commission. Même si le règlement du Conseil communal n'a pas offert plus de compétences qu'auparavant à la CARI, celle-ci a été plus sollicitée cette dernière année d'exercice que l'année précédente, ce qui a peut-être contribué à motiver davantage les membres dans l'exercice de leur mandat.

Pour terminer, je tiens à remercier chaleureusement tous mes collègues de la commission pour leur engagement et leur esprit constructif, ainsi que la Municipalité et ses collaborateurs, tout particulièrement pour la qualité de leurs informations.

Pully, le 24 juin 2015

Présidente de la CARI

Verena Kuonen